CENT ISSUES

Entre nous



CALACS DES RIVIÈRES Haute-Yamaska Brome-Missisquoi

CALACSDESRIVIERES.CA

TABLE DES MATIÈRES

3 MOT DU COMITÉ

4 SAVAIS-TU QUE...

5 LES FORMES D'AGRESSION

6 ON DÉFAIT LES MYTHES

8 RELATIONS AMOUREUSES SAINES

11 SEXTAGE

13 RÉSEAUX SOCIAUX

14 PROCESSUS JUDICIAIRE

16 BIEN-ÊTRE

17 MOT CACHÉ, RESSOURCES ET COLORIAGE

19 MEMBERSHIP ET RÉPONSES

ORGANISME APPUYÉ PAR Granby

Mot du comité

Ce 100 Issues est dédié aux adolescent.e.s courageux.ses, fort.e.s et sensibles, qui cherchent à comprendre, à se construire et à prendre leur place.

Les agressions à caractère sexuel sont une réalité qui ne devrait jamais exister. Pourtant, en parler reste essentiel. Dans cette édition du journal, nous abordons les définitions des agressions à caractère sexuel, le consentement, les mythes et les préjugés, les définitions d'une relation saine, le processus judiciaire et le sextage.

Parler du consentement, c'est rappeler qu'il doit être clair, libre et enthousiaste. Que le silence n'est pas un oui. Que changer d'avis est un droit. Que votre corps vous appartient, toujours !

En ligne comme dans la vie, les violences sont réelles : partage d'images sans votre accord, harcèlement, pressions et bien d'autres. Là aussi, vous avez des droits.

À travers ces pages, nous souhaitons vous offrir des repères, des outils, des pistes de réflexion et surtout un message clair : vous n'êtes pas seul.e.s.

Votre voix compte. Votre sécurité compte. Votre dignité n'est jamais négociable.

Avec solidarité et bienveillance,
La rédaction

Savais-tu que...

Le GHB est l'une des drogues utilisées pour la soumission chimique.

Le GHB est incolore, inodore et a un goût très léger, ce qui le rend difficile à détecter dans une boisson. Les drogues utilisées sur vous, à votre insu, peuvent entraîner confusion, somnolence, perte de mémoire, et même perte de conscience. Un rapport sexuel sous l'effet du GHB, ou toute autre substance prise à votre insu, n'a rien à voir avec du désir ni du plaisir, mais bien avec une agression.

LE CONSENTEMENT PEUT ÊTRE RETIRÉ À N'IMPORTE QUEL MOMENT, DE MANIÈRE VERBALE OU NON VERBALE.

En cas d'agression à caractère sexuel, tu peux aller passer une trousse médico-légale à l'hôpital. L'agression doit être récente (entre 5 et 7 jours maximum).

*Cela n'engage pas à porter plainte et la preuve peut être conservée plusieurs mois et années. Il est également préférable que tu gardes les vêtements que tu portais au moment de l'agression.

LE CONSENTEMENT N'EST PAS VALIDE POUR UNE PERSONNE EN BAS DE 12 ANS.

La pilule du lendemain est une contraception d'urgence hormonale qui agit en retardant ou en bloquant l'ovulation pour éviter une grossesse après un rapport non protégé. Elle est d'autant plus efficace quand elle est prise rapidement, idéalement dans les 72 heures.

Environ 80 % des personnes qui se prostituent au Canada ont commencé alors qu'iels étaient mineur.e.s.

L'âge moyen d'entrée dans la prostitution se situe autour de 14 ans. Cela se reflète souvent d'une exploitation par des proxénètes ou des réseaux criminalisés.

Entre 2024 et 2025, la police a enregistré 15 630 incidents d'infractions sexuelles contre des enfants en ligne et 45 816 affaires de pornographie juvénile en ligne.
(stats.Canada)

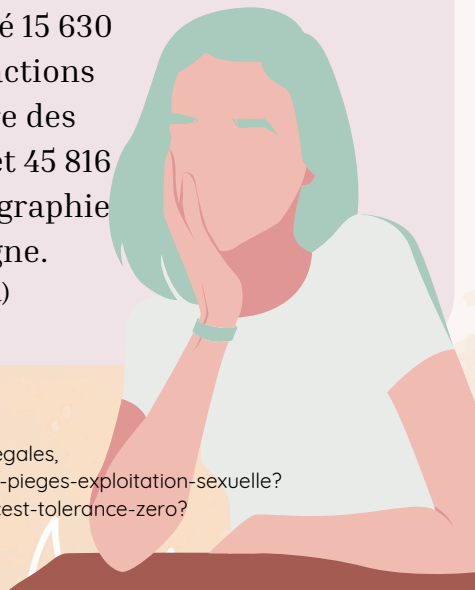

Il est interdit de produire, de distribuer ou de posséder de la pornographie juvénile. Ici, on ne parle pas uniquement de photos intimes d'autres jeunes, on parle aussi de soi-même. Même si tu es "consentant.e" à prendre une photo intime de toi et à l'envoyer à quelqu'un, tu n'as pas le droit. C'est considéré comme de la pornographie juvénile.

Source : *https://www.serviceconseilqc.ca/trousses-medicosociales-et-medicolegales,
https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/exploitation-sexuelle/reconnaitre-pieges-exploitation-sexuelle?
https://ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca/actualite/lexploitation-et-labus-sexuel-des-enfants-cest-tolerance-zero?

Connais-tu les formes d'agression à caractère sexuel ?



JEU

Relie chaque terme à sa définition correspondante.

Exhibitionnisme	1 C'est quand une personne impose une pénétration sexuelle à une autre sans son consentement.
Harcèlement sexuel	2 C'est quand une personne a des gestes ou des relations sexuelles avec un membre de sa famille proche.
Inceste	3 Désigne tout comportement à caractère sexuel commis en ligne ou au moyen d'outils technologiques, sans le consentement de la personne visée.
Voyeurisme	4 Se définit comme étant un comportement à caractère sexuel non désiré qui se manifeste de façon répétée.
Attouchements	5 Tendance à exposer ses parties génitales en public pour obtenir une excitation sexuelle, souvent face à des personnes qui n'y consentent pas.
Exploitation sexuelle	6 L'obtention d'une excitation sexuelle en observant des personnes nues, qui se déshabillent ou qui ont des rapports sexuels.
Agression avec pénétration	7 Un échange d'activités sexuelles contre de l'argent, des services, des faveurs matérielles ou affectives.
Cyberviolence sexuelle	8 Contacts physiques de nature sexuelle, comme des baisers ou des caresses, qui sont imposés à une personne sans son consentement. Ils peuvent inclure le contact des parties génitales, des seins, des fesses ou des cuisses, même par-dessus les vêtements.

On défait les mythes

Iel était clairement excité.e. Iel était donc consentant.e.

FAUX: La stimulation des parties génitales peut provoquer des réactions physiologiques et sensorielles comme de l'excitation, peu importe l'âge ou le sexe de la victime. Il arrive également aux enfants de ressentir une sensation de plaisir. Cela ne signifie pas que la personne est consentante. À cause de ce préjugé, la victime peut ressentir de la culpabilité et de la confusion.

C'était mon/ma chum/blonde. Ce n'était pas vraiment une agression sexuelle.

FAUX : Quelle que soit la nature de la relation entre les deux personnes ou qu'il y ait eu expression de consentement dans le passé, le.la partenaire qui prend l'initiative de l'activité sexuelle a le devoir de s'assurer que l'autre personne y consent chaque fois. Le consentement sexuel est un accord clair et enthousiaste qu'une personne donne par elle-même au moment de participer à une activité sexuelle. Une personne peut retirer son consentement en tout temps.

La personne qui commet l'acte de violence sexuelle est généralement connue de la victime.

VRAI : Que la victime soit adulte ou mineure, elle connaît souvent la personne qui commet l'acte de violence sexuelle. C'est le cas dans 82 % des agressions dénoncées à la police (référence de Statistique Canada). La personne responsable de la violence sexuelle profiterait de la relation de confiance ou d'autorité qu'elle entretient avec la victime. Il peut s'agir d'un conjoint.e ou d'un parent, d'un.e professionnel.le, ou bien d'une personne de confiance (thérapeute, médecin, psychiatre, entraîneur.se ou professeur.e).

Les victimes ne sont jamais responsables de la violence sexuelle qu'elles ont vécue.

VRAI : La personne qui commet la violence sexuelle est la seule personne responsable de ses gestes. Ce n'est jamais la faute de la personne victime. Se vêtir d'une certaine façon, sortir le soir, vouloir développer une relation avec une autre personne ou consommer de l'alcool ou des drogues ne devrait pas servir à blâmer la personne victime pour ce qu'elle a subi. Plusieurs études montrent que les personnes ayant consommé de l'alcool, au moment de subir une violence sexuelle, se blâment plus souvent pour ce qu'elles ont vécu, et sont aussi plus fréquemment blâmées par la police. À l'inverse, les personnes auteures ayant consommé sont souvent déresponsabilisées pour leurs gestes. La consommation d'alcool ou de drogues peut augmenter le risque de commettre et de subir de la violence sexuelle, mais ce n'est qu'un facteur parmi d'autres, et il ne devrait pas servir à blâmer la victime ou à justifier la violence.
(source : INSPQ)

Si la personne n'a pas crié, n'a pas dit non ou n'a pas résisté, ce n'était pas une agression sexuelle.

FAUX : Beaucoup de personnes vivent une sidération : le corps se fige, devient incapable de parler ou de bouger. C'est une réaction de survie, involontaire et très fréquente.

Il faut de la violence physique pour parler d'agression.

FAUX : Une agression sexuelle peut avoir lieu sans coups, sans cris, sans blessures visibles. L'absence de consentement suffit.

La consommation d'alcool ou de drogues peut invalider le consentement

VRAI : Le consentement d'une personne n'est pas valide, si elle ne sait plus ce qu'elle fait ou si elle est inconsciente. Une personne ne peut jamais consentir quand elle est en état de "black-out" ou de coma éthylique. La consommation peut invalider le consentement, si elle altère le jugement ou la capacité à choisir librement.

Les relations AMOUREUSES

QU'EST-CE QU'UNE RELATION SAINE?

Une relation saine repose sur des principes fondamentaux qui permettent à chaque personne de se sentir respectée, soutenue, et épanouie. Voici les éléments clés qui définissent une relation saine.

RESPECT MUTUEL

Dans une relation saine, chaque personne respecte les besoins, les opinions et les limites de l'autre. Le respect mutuel signifie écouter sans jugement, accepter les différences, et valoriser les choix et les sentiments de l'autre.

CONFIANCE ET LOYAUTÉ

La confiance est un pilier de toute relation saine. Elle se construit avec le temps et est renforcée par la fiabilité, l'honnêteté et la transparence. La loyauté, quant à elle, implique un engagement envers la relation et un soutien mutuel, même en période difficile.

COMMUNICATION OUVERTE ET HONNÊTE

La communication est essentielle. Dans une relation saine, les partenaires peuvent s'exprimer librement, partager leurs pensées, leurs sentiments et leurs préoccupations sans crainte de jugements ou de représailles. Cela permet d'éviter les malentendus et de résoudre les conflits de manière constructive.

INDÉPENDANCE ET AUTONOMIE

Dans une relation saine, chaque personne garde son identité et son indépendance. Chacun.e peut poursuivre ses propres intérêts, passer du temps seul.e ou avec des ami.e.s, et se développer individuellement, sans que cela soit perçu comme une menace.

ÉGALITÉ ET RÉCIPROCITÉ

Une relation saine se caractérise par un équilibre où les deux partenaires partagent les responsabilités, prennent des décisions ensemble et s'apportent un soutien mutuel. Les deux personnes doivent se sentir en sécurité et valorisées, sans domination de l'un.e sur l'autre.



SOUTIEN ET ENCOURAGEMENT

Dans une relation saine, les partenaires se soutiennent mutuellement dans leurs projets et ambitions et se montrent encourageants face aux difficultés. Iels célèbrent les réussites de l'autre et sont présent.e.s en cas de besoin.

SÉCURITÉ ÉMOTIONNELLE ET PHYSIQUE

Une relation saine est un espace de sécurité où chacun.e peut être vulnérable sans craindre de répercussions. Elle exclut toute forme de violence ou de manipulation, qu'elle soit physique, émotionnelle ou psychologique.



GESTION RESPECTUEUSE DES CONFLITS

Les conflits sont normaux, mais ils doivent être gérés avec respect et sans violence. Dans une relation saine, les désaccords se règlent par l'écoute et la discussion, sans manipulation, accusations ou insultes. Le but est de trouver des solutions ensemble plutôt que de chercher à gagner.

AFFECTION ET INTIMITÉ

L'expression d'affection, de tendresse et de reconnaissance renforce le lien émotionnel. Dans une relation saine, les partenaires se sentent libres d'exprimer leur affection de manière sincère et adaptée aux besoins de chacun.e. et respectent le consentement de l'autre ainsi que les limites sans utiliser la violence ni la manipulation.



CONSENTEMENT ET RESPECT

Lorsqu'on respecte l'autre, on lui demande son avis et on en tient compte. Donner son consentement revient à donner sa permission pour faire quelque chose. On peut consentir à faire une activité, à avoir un rapport sexuel et même à communiquer. Il est toutefois fondamental que ce soit la personne elle-même qui donne son consentement, sans quoi l'accord ne sera pas valable.

En somme, une relation saine permet à chaque personne de s'épanouir tout en construisant un lien fort, basé sur le respect mutuel, la compréhension et l'amour. Elle favorise un bien-être commun où chacun.e se sent libre, valorisé.e, soutenu.e et respecté.e.



Sextage

Qu'est-ce que le SEXTAGE ?

C'est lorsqu'une jeune personne crée de courts messages, des audios, des photos ou vidéos à caractère sexuel et les transfère ou les partage avec d'autres personnes, par l'entremise d'internet ou d'appareils électroniques.

Réf: CALACS francophone d'Ottawa, 2015

Qu'est-ce que de la pornographie juvénile ?

La pornographie juvénile désigne toute **représentation sexuelle impliquant des mineur.e.s (personnes de moins de 18 ans)**. Cela inclut notamment : des photos ou vidéos montrant des actes sexuels, réels ou simulés, avec des mineur.e.s ; des images sexualisées de mineur.e.s, même sans acte sexuel explicite ; des dessins, montages, images générées par ordinateur ou montage photo ("deepfake") représentant des mineur.e.s dans un contexte sexuel ; des échanges de contenu sexuel entre mineur.e.s (par exemple des "nudes").

Le code criminnel de la pornographie juvénile

La **production** de pornographie juvénile désigne le fait de créer, enregistrer, filmer, photographier ou diffuser des images ou vidéos à caractère sexuel impliquant une personne mineure (moins de 18 ans).

La **distribution** de pornographie juvénile désigne le fait de transmettre, rendre accessible, distribuer, vendre de la pornographie juvénile. Ça inclut en faire de la publicité ou envoyer à un.e ami.e., chum/blonde, etc.

La **possession** de pornographie juvénile désigne le fait de détenir, télécharger, consulter, stocker ou conserver (sur un téléphone, un ordinateur, le cloud, une clé USB, etc.) des images, vidéos ou représentations sexuelles impliquant des mineur.e.s.

Dans tous les cas, une **personne majeure** qui produit, distribue ou possède de la pornographie juvénile est coupable d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de quatorze ans, la peine minimale étant de un an. Pour une **personne mineure**, la situation est évaluée au cas par cas.

**** Au Canada, le sextage chez les mineur.e.s constitue un acte criminel de pornographie juvénile au sens de la loi, même si le.la mineur.e consent à produire ou consommer le contenu. ****

De 2014 à 2022, la police a déclaré 15 630 affaires d'infractions sexuelles contre des enfants en ligne et **45 816 affaires de pornographie juvénile en ligne.**



source : Statistique canada, 12 mars 2024 et Cyberaide.ca

Réf: site de police de Gatineau, programme Gardecapourtoi

Qu'est-ce qu'un leurre?

Le leurre informatique, c'est quand une personne utilise Internet, les messages ou les jeux en ligne pour gagner la confiance d'un.e mineur.e et essayer de lui faire faire des actes à caractère sexuel. *Par exemple : demander des photos intimes, proposer des échanges secrets ou tenter de rencontrer l'enfant en vrai.*

Qu'est-ce qu'une relation de sugaring?

Le sugaring, c'est une relation entre une personne plus âgée (un "sugar daddy" ou une "sugar mommy") et une personne plus jeune (un.e "sugar baby"). La personne la plus âgée offre de l'argent, des cadeaux ou paie des sorties. En retour, elle attend de la compagnie, de l'attention... et souvent des gestes intimes ou sexuels.

Qu'est-ce que la sextorsion ?

La sextorsion (ou extorsion sexuelle) est une forme de chantage en ligne. Une personne menace d'envoyer une image ou une vidéo à caractère sexuel d'une personne à d'autres individus, si elle refuse de lui envoyer de l'argent ou de lui fournir davantage de contenu sexuel.

Référence : Site du gouvernement du Canada



Le Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE) reçoit une moyenne de 6 signalements de sextorsion par jour

Qu'est-ce que la cybervengeance pornographique ?

La cybervengeance pornographique désigne le fait de diffuser, publier ou partager des images, vidéos ou contenus à caractère sexuel d'une personne sans son consentement, dans le but de nuire, de se venger, d'humilier ou de faire pression sur elle.

Qu'est-ce que la cyberprostitution ?

Échanger des activités sexuelles en ligne contre de l'argent, des services, des faveurs matérielles ou affectives.

Conséquences possibles du sextage

- Les contenus peuvent être conservés, partagés ou diffusés sans accord, parfois longtemps après leur envoi.
- Vous pourriez être victime de sextorsion.
- N'importe qui pourrait tomber sur vos photos et vidéos. (Même vos parents, votre professeur.e, etc.).
- Votre contenu pourrait se retrouver sur les réseaux sociaux ou sur des sites pornographiques.

- Honte
- Culpabilité
- Idées suicidaires
- Isolement
- Dépression
- Perte de motivation
- Peur
- Colère
- Frustration
- Perte de confiance en soi

10 CONSEILS POUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

1 Bien choisir ses ami.e.s et contacts

Ne pas accepter des inconnu.e.s

Sur les réseaux sociaux, il est très important de **ne pas accepter** les demandes d'amis de personnes que tu ne connais pas dans la vraie vie. Même si quelqu'un a beaucoup d'abonné.e.s, des photos attirantes ou des ami.e.s en commun, cela ne garantit pas que son profil soit réel ou qu'il ait de bonnes intentions.

2 La confidentialité

Mettre ton compte privé

Dans les paramètres, définir son compte en privé est une des premières choses à faire quand on utilise les réseaux sociaux. Cela permet de contrôler qui peut voir ton contenu et d'éviter que des inconnu.e.s aient accès à tes photos, vidéos ou informations personnelles.

3 Publication de photos

Réfléchir avant de publier

Avant de publier une photo, une vidéo, un commentaire ou une story, prends quelques secondes pour réfléchir. Sur Internet, tout peut aller très vite... mais les conséquences peuvent durer longtemps. Réfléchir avant de publier, c'est aussi penser à ton image numérique. Ce que tu montres en ligne construit ta réputation.

4 Tes informations

Ne pas partager d'informations personnelles

Sur les réseaux sociaux, certaines informations peuvent sembler banales... mais elles peuvent être utilisées contre toi. C'est pourquoi il est essentiel de ne pas partager d'informations personnelles publiquement. Une image devant ton école, ta maison ou avec un uniforme peut révéler plus d'informations que tu ne le crois.

5 La localisation

Fermer la fonction localisation

La géolocalisation permet d'indiquer l'endroit où tu te trouves quand tu publies une photo, une vidéo ou une story. Sur Snapchat, il existe une fonctionnalité appelée Snap Map. Elle peut afficher une localisation précise, en temps réel, ce qui signifie que tes contacts Snapchat peuvent voir exactement où tu te trouves.

6 "Nudes"

Ne pas envoyer de contenu intime

Comme mentionné plus haut, il est interdit pour un.e mineur.e d'envoyer des photos ou des vidéos à caractère sexuel. Que ce soit de ton plein gré ou que ça te soit demandé, on ne le fait jamais. Ton contenu peut être partagé ou distribué sans ton consentement. De plus, il est presque impossible de tout retiré le contenu du web.

7 Snapscore

Ne pas s'y fier

On entend souvent que plus le Snapscore est élevé, moins il y a de risques. C'est un mythe. En réalité, rien n'est garanti et il est important de n'accepter que les personnes que tu connais. Car, on ne sait pas qui se cache derrière chaque profil...

8 Le contenu

Ce que tu vois ou entends n'est pas nécessairement vrai...

Souvent, le contenu est fait pour vendre et pour choquer afin de susciter plus de "likes" et d'abonné.e.s. Cela est lucratif pour le.la créateur.rice, mais pas nécessairement pour la personne qui écoute et regarde. L'information n'est pas toujours véridique, il est bien de prendre du recul sur le contenu que tu vois et poser des questions à des personnes ressources.

9 Ne pas propager

Signaler et bloquer

Si tu reçois un message ou une photo intime à diffuser, la meilleure chose à faire est de le.la supprimer plutôt que de le partager avec tes ami.e.s. De plus, il est important de signaler le plus rapidement possible tout contenu intime, profils qui semblent faux, menaces reçues ou harcèlement.

10 L'algorithme

Liberté de choix

Les algorithmes te montrent surtout ce que tu aimes déjà. À force, tu peux te retrouver dans une chambre d'écho, où tu ne vois que les mêmes idées et opinions. Cela peut renforcer des rumeurs ou des points de vue extrêmes sans que tu ne t'en rendes compte. Pour éviter ça, varie tes sources et garde un esprit critique face à ce que tu vois en ligne.

Processus judiciaire

Ce que j'aurais aimé savoir...

Quiconque peut faire un signalement à la DPJ (intervenant.e, parent, éducateur.rice, enseignant.e, toi, etc.). Toute personne est dans l'obligation de signaler les situations suivantes : négligence, abus sexuel ou physique, maltraitance, mauvais traitements psychologiques et autres. Si tu n'es pas en situation de danger immédiat, la DPJ s'assurera simplement que tu as accès aux services nécessaires.

Il n'y a pas de date d'expiration pour porter plainte.
Qu'est-ce que cela signifie ? Tu peux porter plainte dans 5 ans, 10 ans ou plus tard. Tu le fais quand tu te sens prêt.e, et ce n'est pas obligatoire.

Selon ton choix et ton aisance, tu peux demander que ce soit une policière ou un policier qui t'accompagne lors de ta déclaration au poste de police.

Le CAVAC peut t'accompagner dans ton processus judiciaire.

L'IVAC peut t'aider financièrement, si tu as besoin de services (psychologue, sexologue, etc.).

Tu peux nommer tes besoins, tes sentiments et tes limites aux services que tu utilises (policier.ère.s, infirmier.ère.s, avocat.e.s, CAVAC, CALACS, etc.).

La personne accusée pourrait avoir des conditions (interdiction de contact, etc.).

Tu peux demander à ne pas témoigner en présence de ton agresseur.e.

Tu as le droit de cesser le processus à tout moment et de changer d'idée.

Processus judiciaire

Les étapes

1. Dénonciation à la police
   - Signalement à la DPJ, obligatoire pour chaque mineur.e
2. Enquête policière
   - Rencontre avec l'enquêteur.rice
3. Demande d'intenter des procédures
   - Rencontre avec le.la procureur.e
4. Dépôt des accusations par le.la procureur.e
   - Refus d'intenter des procédures — STOP
5. Comparution de l'accusé.e
6. Enquête sur mise en liberté de l'accusé.e, dans certains cas
7. Enquête préliminaire, dans certains cas
8. Procès
9. Verdict du juge ou du jury
   - NON COUPABLE — STOP
   - COUPABLE
10. Observations sur la peine
11. Prononcé de la peine

= Témoignage possible de la personne

40 manières de faire une pause

Dessiner ou peinturer

Nager

Faire un casse-tête

Rien faire

Jardiner

Te coiffer

Faire un sport

Passer du temps en famille

Yoga

Sentir

Respirer

Faire du tri

Appeler des ami.e.s

Faire une sieste

Faire du skin care

Écrire

Manger une crème glacée

Allumer ta chandelle préférée

Te maquiller

Faire de l'exercise

Mettre ton vêtement préféré

Prendre des photos

Danser

Parler

Regarder le coucher de soleil

Écouter de la musique ou chanter

Jouer à un jeu de société

Jouer aux jeux vidéo

Regarder les étoiles

Écouter les vagues

Ranger ta chambre

Lire

Manger quelque chose de réconfortant

Regarder un film

Boire ta boisson préférée

Créer quelque chose

Flatter un animal

Voir tes ami.e.s

Aller marcher

Prendre un bain

Mots cachés

sur l'estime de soi

O	S	E	D	A	M	I	S	R	E	U	S	S	I	T	E
G	A	M	I	T	I	E	C	O	U	T	E	R	L	A	X
E	M	F	F	M	C	R	E	A	T	I	V	E	I	P	P
C	O	N	F	I	A	N	C	E	A	P	S	E	A	P	E
P	U	E	I	I	M	G	C	R	U	E	O	C	V	A	R
O	R	C	C	E	R	R	E	B	L	U	N	N	A	R	I
S	L	N	U	I	O	M	R	C	I	O	O	A	R	T	E
I	E	E	L	F	Y	E	A	U	I	E	R	L	T	E	N
T	I	U	T	G	D	T	S	T	E	A	N	L	C	N	C
I	M	L	E	I	S	E	A	T	I	L	I	I	E	A	E
V	O	F	A	B	T	T	M	A	L	O	A	E	P	N	S
I	N	N	O	I	P	D	R	O	I	T	N	V	S	C	O
S	O	I	L	E	M	O	T	I	O	N	S	N	E	E	N
M	T	A	C	B	E	S	O	I	N	F	I	E	R	T	E
E	U	C	A	P	A	C	I	T	E	N	O	I	T	C	A
Q	A	M	O	T	I	V	A	T	I	O	N	B	S	O	I

AFFIRMATION
ACTION
APPARTENANCE
AUTONOMIE
AMOUR
AMITIÉ
AMIS

ACCEPTATION
AIDER
BESOIN
BIENVEILLANCE
BIEN
CRÉATIVE
CONFIANCE

CAPACITÉ
COEUR
DIFFICULTÉ
DROIT
EXPÉRIENCES
ÉGO
ÉCOUTER

ÉMOTIONS
FUIR
FORCE
FIERTÉ
GYM
IMAGE
INFLUENCE

MOTIVATION
MAL
OSÉ
OBSTACLES
POSITIVISME
PEU
QUALITÉS

RESPECT
RÉUSSITE
SOI
TRAVAIL
VALEUR

MOT TROUVÉ:

Ressources

INFO-AIDE VIOLENCE SEXUELLE

Ligne d'écoute et clavardage en ligne.
24h/24, 7 jours/7.
Téléphone : 1-888-933-9007
Site internet : https://infoaideviolencesexuelle.ca/

JEUNESSE J'ÉCOUTE.

Ligne d'écoute et clavardage en ligne.
24h/24, 7 jours/7.
Téléphone : 1-800-668-6868
Texto: Texte PARLER au 686868
Site internet : https://jeunessejecoute.ca/

SUICIDE

Ligne d'écoute et clavardage en ligne.
24h/24, 7 jours/7.
Téléphone : 1-866-277-3553
Texto: Texte PARLER au 535353
Site internet : https://suicide.ca/fr

GROSSESSE-SECOURS

Ligne d'écoute et clavardage en ligne.
Lundi au dimanche de 9h à 21h.
Téléphone : 1-877-271-0555
Site internet : https://www.grossesse-secours.org/

ANEB

Ligne d'écoute et clavardage en ligne.
Aide immédiate pour les troubles du comportement alimentaire.
Téléphone : 1-800-630-0907
Site internet : https://anebados.com/

DIVERS-GENS

Diversité sexuelle et de genres.
Éduquer, sensibiliser et soutenir.
Téléphone : (579) 488-8004
Site internet : https://diversgens.org/

À colorier

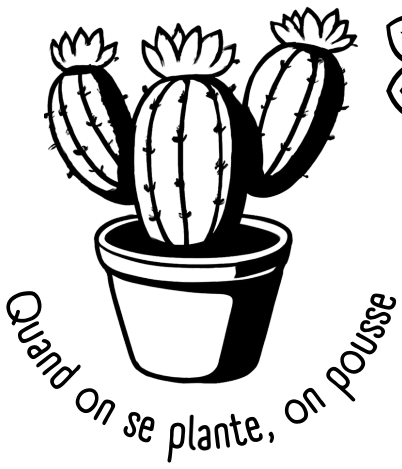

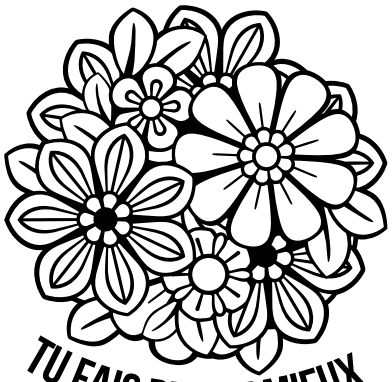











DEVIENS MEMBRE DU CALACS !!

Le CALACS t'invite chaleureusement à devenir membre de notre organisme. Le membership est entièrement gratuit et t'offre plusieurs avantages :

- Accès à des activités exclusives réservées aux membres:
- Réception de notre infolettre mensuelle pour rester informé·e de nos évènements, projets et activités.

Aucune obligation à long terme — tu peux te désabonner en tout temps, selon tes besoins.

Rejoins notre communauté et participe, à ton rythme, à la mission du CALACS !

RÉPONSES DE LA PAGE 5

1. Agression avec pénétration
2. Inceste
3. Cyberviolence sexuelle
4. Harcèlement sexuel
5. Exhibitionnisme
6. Voyeurisme
7. Exploitation sexuelle
8. Attouchements

RÉPONSE DE LA PAGE 18

Mot caché : Amélioration



Tu veux plus de lectures sur des sujets similaires?

Voici quelques-unes de nos autres éditions du Cent issues qui pourraient t'intéresser!

Prendre soin de soi



Toi aussi tu peux aider



Identité de genre



Cyberagressions



Exploitation sexuelle



Consentement sexuel



CALACS DES RIVIÈRES
Haute-Yamaska Brome-Missisquoi